



Chères Marignanaises,
Chers Marignanais,

L'ÉDITO

Notre ville vous offre tout au long de l'année des animations et événements qui montrent son dynamisme culturel. Depuis 2008, j'ai souhaité que notre ville se distingue par la mise en place d'actions et de mesures permettant à toutes et tous d'accéder à la culture.

C'est dans ce but que chaque année il vous est proposé gratuitement une programmation d'événements comme les festivités et animations de l'été, des spectacles pour les enfants pendant toutes les petites vacances scolaires, des concerts de musique, et des spectacles pour seniors et le prix du ticket de cinéma à 4€. La ville de Marignane vous donne aussi la possibilité d'avoir accès à des enseignements artistiques à des tarifs réduits et de vous inscrire gratuitement à la Médiathèque.

J'ai créé la carte Marignane Culture, l'année dernière, pour permettre l'accessibilité à la culture pour vous les Marignanais. En 2022, vous avez été plus de 3000 à vous inscrire pour bénéficier de cette carte.

En effet, je veux que chaque Marignanaise, chaque Marignanais, et ce, quel que soit leur âge puissent assister aux spectacles, concerts et pièces de théâtre programmés au théâtre sans que le prix du billet les en empêche, assister à des conférences gratuitement, participer aux cafés philo et littéraires gratuitement, visiter nos musées et toutes nos expositions gratuitement.

J'espère que vous serez encore plus nombreux cette année, à demander votre Carte Marignane Culture car permettre à tous les Marignanais, à nos enfants comme à nos seniors, de vivre la culture dans leur ville est une priorité pour moi.

La culture est ce que nous sommes, ce que nous pensons, ce qui nous construit, ce que nous bâtissons. Elle est nôtre. Elle est nous. Elle est tout simplement notre identité. Elle est et fait notre force.

Votre dévoué Maire
Eric le Dissès

L'ACCÉLÉRATEUR DE CULTURE, C'EST QUOI ?

La carte Marignane Culture a été créée pour que l'accès à la culture soit facilité.

Cette carte est destinée exclusivement aux Marignanaises et Marignanais.

Elle est nominative, personnelle/individuelle et GRATUITE ! Elle vous permettra, en la présentant lors de vos achats, d'avoir des réductions sur les spectacles et concerts et autres pièces de théâtre programmés au Théâtre Molière.

Mais ce n'est pas tout ...

En effet, elle permet aussi à son titulaire de bénéficier de tarifs préférentiels et de gratuité sur les événements organisés et proposés par la Municipalité, d'accéder gratuitement à certains services comme l'inscription à la Médiathèque, la visite des deux musées de la ville, etc...



AVANTAGES ET PRIVILÈGES DE CETTE CARTE



Avantages

Cette carte est valable du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2024 et doit être renouvelée chaque année.

Elle donne droit à des avantages qui se traduisent de manière exhaustive :

Tarifs réduits pour les spectacles de la saison culturelle en cours, programmés au Théâtre Molière :

- Pour les moins de 18 ans : **gratuit**
- De 18 ans à 60 ans : **20% de réduction du tarif plein**
- Pour les plus de 60 ans : **30% de réduction du tarif plein**
- Pour les abonnés au théâtre : **une réduction supplémentaire de 5% sera appliquée sur le tarif concerné.**



AVANTAGES ET PRIVILÈGES DE CETTE CARTE

En tant que Marignanais(e), vous pouvez bénéficier de tarifs réduits pour :

- Le ticket d'entrée au Cinéma Saint-Exupéry à 4€.
- Les inscriptions et cotisations des Écoles d'Arts et des Conservatoires de Musique et de Danse.
- Les conférences programmées dans le cadre de l'Université du Temps Disponible.

Et + encore avec la gratuité pour :

- Les conférences programmées.
- L'inscription à la Médiathèque y compris pour la DVDthèque.
- L'entrée au Musée des Arts et Traditions Populaires Albert Reynaud et au Musée Raimu.
- La programmation jeune public.
- La programmation d'animations culturelles de la Médiathèque.
- L'ensemble des expositions faites dans les établissements culturels.
- Des après-midi seniors (thés dansants, ludothèque, etc...)
et beaucoup d'autres surprises et avantages...

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir rempli le bulletin d'inscription.
- Être domicilié à Marignane (justificatif de domicile de moins de 3 mois ou copie du livret de famille pour les mineurs).
- Fournir une carte d'identité en cours de validité.
- Avoir lu et signé le règlement.

Les enfants mineurs ne peuvent pas s'inscrire seuls.

Inscriptions à l'Espace Saint-Exupéry,
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.

04 42 10 14 50 / affairesculturelles@ville-marignane.fr

« La culture, c'est la mémoire du peuple,
la conscience collective de la continuité
historique, le mode de penser et de vivre. »

Milan Kundera



Espace Culturel Saint-Exupéry
53/55 Boulevard Jean Mermoz, 13700 Marignane

Tél. : 04 42 10 14 50

Mail : affairesculturelles@ville-marignane.fr



Hôtel de Ville - C.S. 40022 - 13729 Marignane Cédex
Tél. : 04 42 31 11 11

Carte Culture Marignane

L'ACCÉLÉRATEUR
DE
CULTURE

THÉÂTRE • MÉDIATHÈQUE • CINÉMA

